



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mouvement de la Paix dénonce le service national universel (SNU)

À partir de janvier 2020, le recrutement de 30000 jeunes volontaires de 16 ans commence dans tous les départements pour expérimenter la deuxième édition du SNU. Expérimenté dans 14 départements en 2019 avec 2000 volontaires, il deviendra obligatoire en 2021 et concernera 800 000 jeunes.

Le Mouvement de la Paix dénonce un affichage trompeur.

Les trois axes de la communication du gouvernement pour « vendre » le SNU relèvent de la provocation :

- renforcer la cohésion nationale, alors que la politique gouvernementale en la matière casse tous les acquis sociaux mis en place sur la base de la solidarité et que des choix objectifs d'exclusion sont faits en matière d'aménagement du territoire ;
- former à la défense et à la sécurité nationales, alors que le gouvernement favorise l'industrie des armes et leur commerce lucratif, refuse de signer et ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires et s'investit activement dans l'OTAN ;
- développer une culture de l'engagement, sachant qu'il ne peut y avoir d'engagement que libre et non obligatoire.

Le SNU est en fait un dispositif de formatage des jeunes de 15-16 ans avec deux objectifs : une formation à la culture de guerre et une sensibilisation pour de futurs recrutements dans l'armée.

Le Mouvement de la Paix :

- dénonce l'intégration de l'Armée dans la formation initiale des jeunes,
- alerte sur le dispositif coercitif annoncé pour faire taire toute résistance (interdiction d'accès à certains examens dont le permis de conduire),
- revendique un droit à l'objection de conscience,
- s'inquiète des coûts financiers (notamment du détournement d'une part du budget de l'Éducation nationale) et humains de ce dispositif.

Le Mouvement de la Paix agit pour une culture de Paix.

La Culture de la Paix, préconisée par la résolution 53/243 des Nations Unies en 1999 et développée en particulier par l'Unesco, constitue une référence qui doit rassembler les peuples et les jeunes pour la construction de la paix. S'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies et proposant de construire la paix par la mise en œuvre des droits humains, la Culture de la Paix, avec les Objectifs du Développement Durable est garante d'un développement juste et durable, comme facteur de Paix.

Il faut former les jeunes dans le respect de leur personnalité en cours de construction à cet âge, c'est à dire qu'il faut leur donner les outils intellectuels qui leur permettront d'agir de façon libre et responsable. Le Mouvement de la Paix sera toujours engagé pour obtenir une réelle formation à la citoyenneté, une citoyenneté éclairée. C'est la mission de l'Éducation nationale et de l'Éducation populaire du service public ; il est urgent de leur redonner les moyens de fonctionner.

Le Mouvement de la Paix demande que soit mis fin au partenariat Éducation nationale-Armée. Dans ce but, l'article L.114-1.de la loi de 1997 doit être modifié et il faut que soient abandonnés les protocoles de partenariat successifs signés depuis 1982 entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture, d'une part, et le ministère de la Défense (devenu des Armées), d'autre part.

Contre une culture de la Guerre, pour une culture de la Paix.

NON au SNU !

A Paris, le 5 février 2020
Le Mouvement de la Paix